

## CH\_VB 83.372 vom 16. Dezember 1982

Bundesverwaltung, 1982-12-16, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_83.372](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_83.372)

FR: CH\_VB 83.372 du 16 décembre 1982

IT: CH\_VB 83.372 del 16 dicembre 1982

### Erwägungen

#### E. 16

décembre 1982 ser la crise. Pour cela, il faut, comme le demandait d'ailleurs récemment un conseiller national qui s'exprimait sur ce même sujet et qui représentait les régions horlogères, «promouvoir des mesures urgentes, audacieuses, qui sortent des schémas traditionnels». C'est un de ces moyens-là que je vous propose de donner au Conseil fédéral en acceptant mon postulat. Mais quelle forme, quelle structure donner à un centre d'encouragement à l'innovation? Je crois qu'il est inutile d'en discuter aujourd'hui. Laissons aux instances qui seraient éventuellement chargées d'étudier sa réalisation le soin de formuler des propositions plus précises et plus concrètes. Rappelons simplement que, de l'invention à la commercialisation d'un produit ou d'un objet, la route est souvent longue et semée d'embûches. Après une première évaluation technique, l'invention doit être protégée, puis expérimentée, puis développée pour être enfin exploitée commercialement. Or, souvent, c'est dès les premières étapes qu'une innovation, qu'une invention devrait pouvoir être soutenue, évidemment si l'idée s'ouvre sur des perspectives d'exploitation intéressantes. Or, l'aide technique fait souvent défaut et les banques veulent bien accepter d'intervenir, mais lorsque les risques ont disparu. L'idée reste donc inexploitée. L'inventeur aura investi temps, savoir et argent et il aura en même temps perdu ses illusions. Je veux bien admettre que la Confédération a déjà mis en place plusieurs modes d'intervention en faveur de l'industrie. Je les rappelle brièvement: allègements fiscaux, subventions, garantie à l'exportation. Certains cantons ont aussi pris un certain nombre de mesures: garantie de crédit, soutien à l'acquisition et au développement de terrains industriels, facilités de financement, allègements fiscaux, etc. Il faut maintenant aller au-delà et offrir une aide à l'économie et notamment aux petites industries, aux différents stades de la conception et de la mise en valeur d'une innovation. Cette aide pourrait être financière, évidemment, mais aussi technique, administrative, juridique, d'information, de documentation. Il va de soi que les pouvoirs publics devraient pouvoir récupérer tout ou partie de leur aide si une innovation débouche sur une exploitation suffisamment rentable pour les bénéficiaires. Il ne faut évidemment pas s'illusionner quant à la réalité des difficultés et des obstacles à surmonter quant aux divergences, légitimes d'ailleurs, qui surgiront alors, dans les points de vue et les intérêts, aggravées souvent par nos mentalités et l'organisation des différents secteurs économiques. Il va évidemment de soi que l'intervention des pouvoirs publics ne devrait pas empêcher les organisations économiques d'être nécessairement et étroitement liées, associées, à la mise en place et à la gestion d'un tel centre. Les pays de la Communauté économique européenne ont bien compris d'ailleurs l'importance de ce problème et ont débattu dernièrement de la nécessité de promouvoir une stratégie globale de promotion des petites et moyennes entreprises, notamment par la création de centres de consultation locaux. L'OCDE vient aussi de publier un intéressant rapport sur l'innovation dans les petites et moyennes entreprises après avoir mené une vaste

enquête dans dix-neuf pays membres. La Suisse y occupe une place modeste, trop modeste à mon avis. Tous les pays industrialisés ont mis en place des politiques gouvernementales en faveur de l'innovation dans les petites entreprises, y compris, et j'y insiste, les Etats-Unis et le Japon. Une dernière remarque. Tout dernièrement, les quatre partis gouvernementaux ont demandé au Conseil fédéral d'agir en priorité dans quatre secteurs et notamment d'envisager une aide fédérale accrue aux régions en difficulté. Il me semble que la création d'un centre d'encouragement à l'innovation pourrait parfaitement s'inscrire dans cette perspective. Pour terminer, et pour ceux qui pensent qu'une nouvelle intervention de l'Etat dans ce secteur n'est pas souhaitable, je rappelle que nous avons accordé hier une aide très substantielle de 10 millions de francs à l'entreprise Swisspetrol, où sont notamment représentées les sociétés Shell et Esso, qui, à ma connaissance, ne figurent pas dans la catégorie des petites entreprises. Je vous prie donc de bien vouloir le transmettre au Conseil fédéral. Je vous en remercie.

Bundespräsident Honegger: Es tut mir furchtbar leid, Herr Gassmann, dass ich Ihnen heute dieses Geburtstagsgeschenk der Entgegennahme Ihres Postulats nicht machen kann. Die Gründe sind die folgenden: Der Bundesrat teilt die Meinung des Postulanten, dass eine verstärkte Innovation für die Zukunft Unserer Wirtschaft von grösster Bedeutung ist. Die vorsorgliche Weiterentwicklung des Wissens- und Fähigkeitskapitals sowie eine zeitgemässe Anpassung an die technologische Neuentwicklung haben sich als gute Politik zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit bewährt. Der Bund einerseits und mehrere Kantone andererseits sind in diesem Bereich mit zahlreichen Instrumenten bereits tätig. Die angewandte Forschungsförderung des Bundes kommt nicht hauptsächlich den grossen Unternehmen zugute, wie der Postulant meint. Die Zahlen beweisen, dass rund die Hälfte der Mittel für angewandte Forschung zugunsten der kleinen und mittleren Betriebe vergeben werden. Mit dem Bundesbeschluss über Finanzierungsbeihilfen zugunsten wirtschaftlich bedrohter Regionen besitzt der Bund seit 1979 ein wirksames Instrument, mit dem Diversifikationen in monostrukturierten Regionen, also insbesondere in der Uhrenindustrie, gefördert werden. Sowohl das erste Impulsprogramm als auch die vom Parlament im Oktober dieses Jahres genehmigten Massnahmen zur Förderung der technologischen Entwicklung und Ausbildung, also das sogenannte Impulsprogramm II, zielen auch auf die Unterstützung der Innovationstätigkeit ab. So wurde beispielsweise im Rahmen des ersten Impulsprogrammes im Jahre 1979 das Schweizerische Institut für technische Information gegründet. Die Aufgabe dieses Institutes ist es, insbesondere den Klein- und Mittelbetrieben technische Dokumentation und Datenbankrecherchen über Forschungsergebnisse, Patente und anderes mehr zur Verfügung zu stellen. Daneben haben aber mehrere Kantone im Rahmen ihrer Wirtschaftsförderung Innovationsberatungsstellen bereits geschaffen und leisten die im Postulat verlangte Hilfe auf dem Gebiete der technischen, administrativen und juristischen Beratung. Der Bundesrat erachtet diese dezentrale, sich bereits voll im Gang befindliche indirekte Innovationsförderung für unser Land besser geeignet als die Gründung eines einzigen zentralen Zentrums für Innovationsförderung. Was die im Postulat erwähnte Frage der direkten staatlichen Finanzhilfe für Innovationen anbelangt, so möchte der Bundesrat auf das schon früher eingereichte Postulat Deneys hinweisen, das ebenfalls eine staatliche Garantie für Innovationen verlangt hat. Das Eidgenössische Volkswirtschaftsdepartement hat deshalb vor einiger Zeit eine Arbeitsgruppe beauftragt, die mit der Finanzierung der Innovationen zusammenhängenden Fragen zu klären. Diese erfasste vorerst den Ist-Zustand und stellte fest, dass es noch Lücken in der Versorgung der Firmen mit sogenanntem Risiko- oder Wagniskapital für Innovationen gibt. Die möglichen Massnah-

men zur Schliessung dieser Lücken werden nun Gegenstand sein von laufenden Abklärungen. Der Schlussbericht dieser Arbeitsgruppe mit den entsprechenden Empfehlungen sollte noch dieses Jahr erwartet werden können. In Anbetracht dieser zahlreichen Aktivitäten im Bereiche der Innovationen erachtet es der Bundesrat als nicht nötig, die Schaffung eines schweizerischen Zentrums für Innovationsförderung zu prüfen, und er bittet Sie deshalb, das Postulat nicht zu überweisen. Abstimmung - Vote Für Überweisung des Postulates Dagegen 9 Stimmen

#### **E. 19**

Stimmen

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Gassmann Zentrum für Innovationsförderung Postulat Gassmann Centre d'encouragement à l'innovation In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1982 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 11 Séance Seduta Geschäftsnummer 83.372 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.12.1982 - 08:00 Date Data Seite 722-724 Page Pagina Ref. No

#### **E. 20**

011 191 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.